

APPEL À PROJETS 2025-2027

"TERRITOIRES INNOVANTS : PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE"

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Africaine de Développement Local (AADL), dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités territoriales africaines, lance son appel à projets annuel visant à soutenir des initiatives innovantes de développement local durable à travers le continent.

Face aux défis croissants du développement territorial - urbanisation accélérée, changements climatiques, transformation numérique, besoins croissants en infrastructures et services de base - les collectivités locales africaines ont besoin de solutions innovantes et de partenariats stratégiques pour répondre efficacement aux attentes de leurs populations.

Cet appel à projets s'inscrit dans la dynamique de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et contribue directement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), particulièrement l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables.

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Objectif Général

Soutenir le développement de partenariats public-privé innovants et durables qui renforcent les capacités des collectivités territoriales africaines à répondre aux besoins de leurs populations tout en générant un impact socio-économique et environnemental positif.

Objectifs Spécifiques

- **Favoriser l'innovation territoriale** : Encourager l'émergence de solutions créatives adaptées aux contextes locaux africains
 - **Renforcer les partenariats stratégiques** : Promouvoir la collaboration entre secteurs public, privé et société civile
 - **Améliorer l'accès aux services essentiels** : Développer des solutions durables pour l'accès à l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation et les transports
 - **Stimuler l'économie locale** : Créer des opportunités d'emploi et de revenus pour les populations locales
 - **Promouvoir la durabilité environnementale** : Intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans les stratégies de développement
-

THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Les projets candidats doivent s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes :

1. Infrastructures et Services Urbains Durables

- Systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement
- Solutions énergétiques renouvelables et efficacité énergétique
- Transport public écologique et mobilité durable
- Gestion intelligente des déchets et économie circulaire
- Habitat social et développement urbain inclusif

2. Transformation Numérique des Territoires

- E-gouvernance et digitalisation des services publics
- Smart cities et Internet des Objets (IoT) pour la gestion urbaine
- Inclusion numérique et réduction de la fracture digitale
- Plateformes de participation citoyenne digitale
- Solutions fintech pour le développement local

3. Développement Économique Local et Entrepreneuriat

- Parcs industriels et zones économiques spéciales
- Soutien aux PME et écosystèmes d'innovation
- Chaînes de valeur agricoles et agro-industrie
- Tourisme durable et valorisation du patrimoine
- Économie créative et industries culturelles

4. Résilience Climatique et Environnementale

- Adaptation aux changements climatiques
- Gestion durable des ressources naturelles
- Agriculture climato-intelligente et sécurité alimentaire
- Conservation de la biodiversité et aires protégées
- Réduction des risques de catastrophes naturelles

5. Gouvernance Participative et Inclusion Sociale

- Mécanismes de participation citoyenne innovants
- Inclusion des femmes et des jeunes dans le développement local
- Gouvernance transparente et lutte contre la corruption
- Cohésion sociale et gestion des conflits
- Accès équitable aux services sociaux de base

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Porteurs de Projets Éligibles

- **Collectivités territoriales africaines** (communes, régions, départements)
- **Consortiums public-privé** incluant au moins une collectivité africaine
- **Organisations de coopération décentralisée** avec partenaires africains
- **Associations de collectivités locales** reconnues officiellement
- **Entreprises sociales** en partenariat avec des collectivités

Critères Géographiques

- Projets situés en Afrique subsaharienne ou au Maghreb
- Approche multi-pays acceptée et encouragée
- Zones rurales, périurbaines et urbaines éligibles

Critères Techniques

- **Durée du projet** : 24 à 36 mois
- **Budget global** : Entre 500 000 € et 5 000 000 €
- **Cofinancement** : Minimum 30% du budget total par les porteurs
- **Innovation** : Dimension innovante clairement démontrée
- **Impact** : Bénéficiaires directs minimum : 10 000 personnes
- **Durabilité** : Plan de pérennisation au-delà du financement AADL

CRITÈRES DE SÉLECTION ET ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon une grille multicritères (notation sur 100 points) :

Pertinence et Cohérence (25 points)

- Adéquation avec les objectifs de l'appel à projets
- Réponse aux besoins identifiés du territoire
- Alignement avec les priorités nationales et locales
- Contribution aux ODD et à l'Agenda 2063

Innovation et Créativité (20 points)

- Caractère novateur de l'approche ou de la solution
- Potentiel de réplication et d'adaptation
- Utilisation de technologies appropriées
- Approches participatives innovantes

Impact et Durabilité (20 points)

- Ampleur et qualité des impacts attendus
- Stratégie de pérennisation et d'autonomisation
- Effets multiplicateurs et d'entraînement
- Intégration des enjeux environnementaux et sociaux

Capacités et Partenariats (15 points)

- Expertise et expérience des porteurs de projet
- Qualité et complémentarité des partenariats
- Capacités de gestion et de mise en œuvre
- Ancrage territorial et appropriation locale

Viabilité Financière (10 points)

- Réalisme et cohérence du budget
- Diversification des sources de financement
- Rapport coût/bénéfice optimisé
- Transparence et traçabilité financière

Faisabilité Technique (10 points)

- Solidité de la planification et du chronogramme
- Maîtrise des risques identifiés
- Disponibilité des ressources nécessaires
- Mécanismes de suivi-évaluation

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Montants et Modalités

- **Subvention AADL** : 50% à 70% du budget total (maximum 3 500 000 €)
- **Cofinancement obligatoire** : Minimum 30% par les porteurs de projet
- **Versement** : En 3 tranches conditionnées aux résultats
- **Avance de démarrage** : 30% à la signature de la convention
- **Versements intermédiaires** : 40% sur présentation de justificatifs
- **Solde final** : 30% après évaluation finale et audit

Dépenses Éligibles

- Investissements en infrastructures et équipements
- Prestations de conseil et assistance technique
- Formation et renforcement de capacités
- Frais de personnel dédié au projet
- Coûts de fonctionnement directement liés (maximum 15%)
- Missions et déplacements justifiés
- Communication et visibilité
- Suivi-évaluation externe obligatoire

Dépenses Non Éligibles

- Acquisition de terrains et immobilier existant
- Remboursement de dettes ou crédits
- Frais généraux de fonctionnement courant
- TVA récupérable et taxes déductibles
- Provisions et réserves financières

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Étape 1 : Pré-candidature (Obligatoire)

- **Délai** : Du 15 janvier au 28 février 2025
- **Format** : Note de concept de 5 pages maximum
- **Contenu** : Présentation synthétique du projet, des porteurs et du budget prévisionnel
- **Soumission** : Plateforme en ligne AADL (www.aadl-africa.org/appels)

Étape 2 : Sélection pour la Phase 2

- **Notification** : 15 mars 2025
- **Critères** : Pertinence, innovation, impact potentiel
- **Sélection** : Maximum 100 projets retenus pour la phase complète

Étape 3 : Dossier Complet

- **Délai** : Du 16 mars au 15 mai 2025
- **Format** : Dossier détaillé selon le modèle AADL
- **Contenu** : Projet technique, budget détaillé, plan de financement, annexes
- **Langues** : Français, anglais ou portugais acceptés

Étape 4 : Évaluation et Sélection

- **Évaluation externe** : Mai-juin 2025 par experts indépendants
- **Auditions** : Juillet 2025 pour les 30 meilleurs projets
- **Comité de sélection** : Août 2025 - décision finale
- **Notification** : 15 septembre 2025

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN

Programme d'Accompagnement AADL

- **Webinaires d'information** : Sessions mensuelles de présentation
- **Assistance technique** : Support pour l'élaboration des dossiers
- **Mise en réseau** : Facilitation des partenariats entre candidats
- **Formation** : Ateliers de renforcement de capacités pour les porteurs retenus

Suivi Post-Sélection

- **Convention de financement** : Signature en octobre-novembre 2025
- **Comités de pilotage** : Suivi trimestriel obligatoire
- **Missions de supervision** : Visites sur site semestrielles
- **Évaluation externe** : À mi-parcours et finale
- **Capitalisation** : Documentation des bonnes pratiques

CONTACTS ET INFORMATIONS

Coordination Générale

Dr. Amadou DIALLO

Directeur des Programmes AADL

Email : programmes@aadl-africa.org

Tél : +221 33 869 12 34

Support Technique

Mme. Fatou KEITA

Responsable Appels à Projets

Email : projets@aadl-africa.org

Tél : +221 33 869 12 35

Ressources en Ligne

- **Site web** : www.aadl-africa.org
- **Plateforme de candidature** : www.aadl-africa.org/appels
- **Documentation** : Guides, modèles et FAQ disponibles
- **Newsletter** : Inscription aux actualités AADL

CALENDRIER RÉCAPITULATIF

Étape	Date Limite	Action
Lancement	15 janvier 2025	Publication de l'appel
Pré-candidature	28 février 2025	Soumission des notes de concept
Sélection Phase 1	15 mars 2025	Notification des projets retenus
Dossier complet	15 mai 2025	Soumission des dossiers détaillés
Évaluation	Juin 2025	Évaluation par experts externes
Auditions	Juillet 2025	Présentation des meilleurs projets
Sélection finale	15 septembre 2025	Notification des projets financés
Contractualisation	Novembre 2025	Signature des conventions
Démarrage	Janvier 2026	Lancement opérationnel des projets

L'AADL encourage particulièrement les candidatures intégrant une dimension genre, jeunesse et inclusion sociale, ainsi que les projets portés par des consortiums multi-pays favorisant l'intégration régionale africaine.

Cet appel à projets s'inscrit dans la vision de l'AADL d'une Afrique où chaque territoire dispose des moyens de son développement durable et inclusif. Ensemble, construisons les territoires africains de demain !